



Municipalité de Saint-Louis- de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 8 octobre 2024 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #6 - Lucie Crête

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2024-10-209

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024
- 5 - FINANCES ET ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois de Septembre 2024
 - 5.2 - Adhésion et formation à l'ADMQ
 - 5.3 - Abonnement à la plateforme MUNYS
 - 5.4 - Règlement du prêt PAVL 2022
 - 5.5 - Demande de subvention au Fonds des legs
 - 5.6 - Demande de subvention au programme de soutien aux initiatives de commémorations
- 6 - OCTROI DE CONTRATS
 - 6.1 - Location d'une roulotte thématique
 - 6.2 - Mandat d'étude d'ingénierie


DG ou DGA
Maire

6.3 - Mandat pour les luminaires extérieurs

- 7 - Avis de motion règlement 368-2024**
- 8 - Autorisation de tournage vidéo**
- 9 - Changement signalisation rang 1**
- 10 - Autorisation pour Jeudi en chansons**
- 11 - Reddition de compte du PPA-CE 2024**
- 12 - Changement de numéros civiques**
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - VARIA**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-10-210

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-211

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES ET ADMINISTRATION

2024-10-212

5.1 - Adoption des comptes du mois de Septembre 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

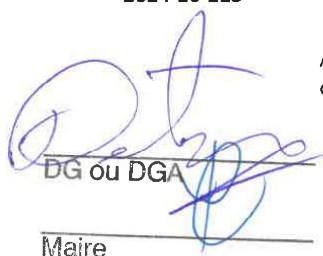
EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-213

5.2 - Adhésion et formation à l'ADMQ

ATTENDU QUE madame Mélanie Allaire est devenue la Directrice-Générale-Adjointe de la municipalité le 15 septembre 2024 ;


DG ou DGA
Maire

ATTENDU QUE madame Allaire souhaite devenir membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE les nouvelles responsabilités de madame Allaire nécessitent des formations d'apprentissage et de perfectionnement ;

EN CONSÉQUENCE nous acceptons la demande de notre DGA et l'autorisons à s'inscrire à l'ADMQ et de suivre la formation sur le budget ainsi que sur les lois et règlements.

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-214

5.3 - Abonnement à la plateforme MUNYS

ATTENDU QUE la municipalité est présentement gérée par un DG et une DGA débutants dans le monde municipal ;

ATTENDU QUE les divers ministères et organismes exigent plus de 140 communications officielles pour divers motifs légaux à chaque année ;

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une plateforme personnalisée avec les dates de ces exigences et les guides et modèles pour bien exécuter les tâches ce qui va permettre de s'assurer de ne pas oublier une communication ou obligation envers un ministère pouvant nuire aux opérations de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE nous autorisons le DG de procéder à l'abonnement de la plateforme MUNYS au coût de 405\$ pour la première année puis 325\$ pour chaque années subséquentes.

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-215

5.4 - Règlement du prêt PAVL 2022

ATTENDU QUE la municipalité a eu droit au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) en 2022 et qu'un emprunt a été fait pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE ce programme a été utilisé pour la réfection du rang 11 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le remboursement de la partie subventionnée en septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE nous demandons au DG de procéder au remboursement complet et à la fermeture du prêt en lien avec le PAVL 2022.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-216

5.5 - Demande de subvention au Fonds des legs

ATTENDU QUE la municipalité célébrera le 200e anniversaire de l'arrivée de Charles Héon à St-Louis-de-Blandford en 2025 ;


DG ou DGA
Maire

ATTENDU QUE le ministère fédéral des Arts et du Patrimoine a une subvention permettant aux municipalités qui célèbrent un événement patrimonial important d'avoir droit à de l'aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'installation d'une structure de bois multifonctionnelle en hommage à Charles Héon qui était charpentier-menuisier et qui a lui-même fait la construction des premiers bâtiments de la municipalité ;

ATTENDU QUE nous désirons avoir le soutien du Fonds des Legs de Patrimoine Canada afin de rendre le projet réalisable ;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons le Directeur-Général, Daniel Tremblay, et la Directrice-générale-adjointe, Mélanie Allaire, de déposer la demande de subvention à Patrimoine Canada et de signer tout formulaire en lien avec cette demande.

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-217

5.6 - Demande de subvention au programme de soutien aux initiatives de commémorations

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) offre aux municipalités du Québec une aide financière pour soutenir les initiatives de commémorations ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford commémoreras en 2025 le 200e anniversaire de l'arrivée de Charles Héon dans notre belle municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, nous demandons à la Directrice-Générale-Adjointe, Mélanie Allaire, de faire la demande de cette subvention et de signer tout document relié à celle-ci.

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

6 - OCTROI DE CONTRATS

2024-10-218

6.1 - Location d'une roulotte thématique

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de jeunes enfants au sein de la municipalité et que l'halloween est l'une de leur fête favorite ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition pour la location d'une roulotte thématique de la part des CRÉATIONS DE CATHOU ;

EN CONSÉQUENCE, nous acceptons de faire la location de la roulotte au montant de 800\$ tel qu'offert.

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ


DG ou DGA
Maire

2024-10-219

6.2 - Mandat d'étude d'ingénierie

ATTENDU QUE la municipalité a convié tous les citoyens des rues des Mélèzes et des Pionniers pour une rencontre le 19 septembre dernier ;

ATTENDU QUE les citoyens ont pris connaissance du projet de fermeture des fossés de ces 2 rues et ont votés en faveur de faire venir une firme d'ingénieurs pour réaliser une étude et les plans et devis pour ces travaux ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà mandaté la firme CHG pour une étude d'asphaltage dans les mêmes rues ;

EN CONSÉQUENCE, nous étendons le mandat de la firme CHG et leur ajoutons l'étude pour fermer les fossés des rues des Pionniers et des Mélèzes.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-220

6.3 - Mandat pour les luminaires extérieurs

ATTENDU QUE trois luminaires extérieurs n'allument plus sur la rue des Riverains et la rue Principale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes pour ajouter des lumières de rue au coin du rang 10 et de la rue des Pionniers ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une soumission de Marius Marcoux pour 2410\$ et une soumission de Arthur Gosselin pour 2200\$;

EN CONSÉQUENCE, nous donnons le mandat de faire les travaux tel que soumissionnés à Arthur Gosselin au montant de 2 200\$.

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-221

7 - Avis de motion règlement 368-2024

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par la conseillère Élisabeth Hamel à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le numéro 368-2024 concernant la Gestion Contractuelle abrogeant le règlement 323-2019.

Un projet de règlement a été déposé.

2024-10-222

8 - Autorisation de tournage vidéo

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de tournage vidéo de la part de Bellefeuille Productions pour filmer des citoyens dans la municipalité ;

ATTENDU QUE ces images seront tournées durant quelques jours à partir du 10 octobre à divers endroits dans la municipalité et une capsule vidéo devrait passer à la télévision en 2025 sous le thème "La fête au village" ;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons les gens de Bellefeuille Productions à faire différentes prises de vues à différents endroits à l'intérieur de la municipalité et fournirons l'aide nécessaire au bon fonctionnement des opérations.


DG ou DGK
Maire

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-223

9 - Changement signalisation rang 1

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 plaintes de citoyens au sujet de la vitesse élevée dans le rang 1 à des endroits où il y a beaucoup de jeunes ;

ATTENDU QUE la direction de la municipalité a déjà fait l'installation de 6 nouvelles pancartes de signalisation "Prendre garde aux enfants" dans les derniers jours pour sensibiliser les gens ;

ATTENDU QUE la direction a soumis une recommandation d'ajouter un ARRÊT au coin de la rue Bouchard et du rang 1 pour forcer les véhicules à ralentir à cet endroit stratégique ;

EN CONSÉQUENCE nous acceptons la recommandation du DG et approuvons l'achat et l'installation de nouvelles pancartes de signalisation tel que mentionné.

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-10-224

10 - Autorisation pour Jeudi en chansons

ATTENDU QUE le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJB) dans le cadre des Jeudis en chansons, été 2025 ;

ATTENDU QUE le projet déposé se résume à organiser une soirée en offrant un spectacle entièrement francophone entre le 4 juillet et le 15 août 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- D'autoriser la directrice générale adjointe à déposer une demande d'aide financière auprès de SSJB dans le cadre des Jeudis en chansons, été 2025 et l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.
- De s'engager, si la Municipalité obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.
- D'assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si la Municipalité obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité.

2024-10-225

11 - Reddition de compte du PPA-CE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a pris connaissance des


DG ou DGA
laire

modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyée par Élisabeth Hamel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford approuve les dépenses d'un montant de 86 559\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

2024-10-226

12 - Changement de numéros civiques

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une plainte de la part de Postes Canada au sujet du 171 et du 171-A rang Saint-François ;

ATTENDU QUE ce sont 2 maisons distinctes sur 2 terrains distincts mais avec une même adresse ce qui crée des soucis aux gens de la poste et autres services de messagerie ;

ATTENDU QUE le numéro civique 173 n'est pas disponible mais que le numéro 169 l'est ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- - Demander aux propriétaires du 171 rang Saint-François de modifier son adresse pour le 169 rang Saint-François ;
 - Demander aux propriétaires du 171-A rang Saint-François de modifier son adresse pour le 171 rang Saint-François ;
 - Demander au service des postes de faire la modification mentionnée ci-dessus ;


DG ou DGA
Maire

- o Demander à la MRC d'Arthabaska de faire les modifications mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

14 - VARIA

- Le DG fait un suivi aux élus et aux citoyens à la suite du projet d'informatisation de la municipalité

2024-10-227

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Daniel Tremblay
Greffier



Yvon Carle
Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».